



RAPPORT DE CONTRÔLE TECHNIQUE LEGISLATIF

Vérification générale périodique (VGP)

Dumper ROBOKLIN 25

**SOLAIRE NETTOYAGE
St RAMES
12220 VAUREILLES**
 : 07 85 28 21 55

Rapport n° : 20250102 - 3

Vérification du 02 janvier 2025

Lieu de vérification : ST RAMES 12220 VAUREILLES

Textes de références :

- Code du travail - article R4323-23
- Arrêté du 5 mars 1993 (JO du 17-03-93) soumettant certains équipements de travail à l'obligation de faire des vérifications générales périodiques prévues à l'article R4323-23 du code du travail
- Arrêté du 4 juin 1993 (JO du 15-06-93) complétant l'arrêté du 5 mars 1993 soumettant certains équipements de travail à l'obligation de faire l'objet de vérifications générales périodiques prévues à l'article R4323-23 du code du travail en ce qui concerne le contenu desdites vérifications



Renseignements généraux de l'établissement

Entreprise utilisatrice :	SOLAIRE NETTOYAGE
Appareil vérifié :	Dumper
Nature de la vérification :	Visite générale périodique
Périodicité de la vérification :	12 mois
Date de la vérification :	02/01/2025
Date de la prochaine vérification :	02/07/2025
Vérificateur :	Emmanuel DIETRICH – Quentin DIETRICH

Identification de l'appareil.

Dumper

Fabricant :	MESSERSI
Type :	ROBOKLIN 25
Model :	4000T
Masse :	4500 kg
Horamètre :	461.8 H
N° Série :	036 - V2403-M-T-EU4
Année :	2021
Norme CE :	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Plaque Constructeur :	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

Type de propulsion : Thermique Gasoil Thermique gaz Electrique





Contenu des vérifications :

Examen d'adéquation Constructeur

Examen de l'état de conservation :

	Oui	Non	BE	ED
○ Capotage et dispositifs de protection	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
○ Ergonomie du poste de travail				
Réglage avant-arrière				
▪ Lisibilité des cadrants et organes de commande	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
▪ Lecture des pictogrammes	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
▪ Accès au poste de travail	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
▪ Marche pied	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
○ Vérins				
○ Flexibles				
○ Articulation				
○ Freins				
○ Châssis				
○ Chenilles – barbotins – roues folles				
○ Bras équipé brosse de nettoyage				
○ Avertisseurs de recul				
○ Avertisseur sonore				
○ Coupe circuit				
○ Extincteur				

• Essais de fonctionnement

- Essai dynamique afin de solliciter tous les organes mécaniques et hydraulique
- Essais de fonctionnement de tous les systèmes de sécurité.

Observations :

- Néant

Conclusion :

- Le Dumper tel que défini ci-dessus :

Peut être utilisé en application de : Ne peut être utilisé en application de :

- ✓ Code du travail - article R4323-23
- ✓ Arrêté du 5 mars 1993 (JO du 17-03-93) soumettant certains équipements de travail à l'obligation de faire des vérifications générales périodiques prévues à l'article R4323-23 du code du travail
- ✓ Arrêté du 4 juin 1993 (JO du 15-06-93) complétant l'arrêté du 5 mars 1993 soumettant certains équipements de travail à l'obligation de faire l'objet de vérifications générales périodiques prévues à l'article R4323-23 du code du travail en ce qui concerne le contenu desdites vérifications

SAS DIETRICH CONTRÔLE FORMATION

31, avenue Jean-François Champollion

31100 TOULOUSE

Tél. 05 61 58 11 26

emmanuel@dietrich-controle-formation.fr

SIRET 800 837 399 00022 - NAF : 7120 B

Déclaration d'activité 733107308 31